

Déclaration à la CAP du 25 octobre 2012

Vous nous réunissez aujourd'hui en formation commune pour la CAP de ce nouveau corps de la catégorie B administrative à l'acronyme barbare SACDD.

Car et vous devez vous en féliciter la fusion dogmatique issue de la RGPP est effective. Les B administratifs notamment les ex-SAE attendaient depuis longtemps une réforme de leur statut qui leur aurait permis une réelle reconnaissance de leurs missions.

Au lieu de cela, les missions des SACDD sont dépréciées et sous estimées, le décret est des plus indigeste et incompréhensible dans le domaine de mission d'encadrement pour les B administratifs.

Ainsi, les B administratifs subissent une nouvelle fois le mépris de leur Ministère avec cette mesure de démantèlement statutaire qui restreint les missions, les fonctions et leur place au sein des services. Peut-on honnêtement et sans rougir encore parler de cadre intermédiaire pour les B administratifs aujourd'hui ? Cela relève du fantasme dans les dispositions du décret n°2012-1065 du 18 septembre 2012.

Pourtant cette fusion a fait l'objet de multiples et diverses réunions, groupes de travail, ou autres assemblées de « blablatage » coûteuses en salive mais non productives. Car avec le recul nous pouvons considérer que le travail en

amont avec les organisations syndicales n'a servi à rien. Et, nous ne pouvons que constater le manque cruel de capacité de défense de notre Ministère face aux arbitrages de la Fonction Publique. Si volonté de défense, il y a eu !!!

Pour la énième fois, FORCE OUVRIERE vous demande de communiquer les projets de ratios de promotions envisagés à l'intérieur du corps, pour l'année 2013.

FORCE OUVRIERE n'accepte pas que 2013 soit une année blanche en terme de promotions. Les promesses ne suffisent pas, les actes doivent suivre.

Concernant cette CAP en formation commune, nous nous opposons fermement au simulacre de règlement intérieur que vous osez nous proposer. Certains articles sont dignes d'un régime totalitaire.

Comment pouvez vous refuser à des représentants des personnels légitimement élus de ne pas participer aux débats. C'est scandaleux. Est-cela la volonté de notre gouvernement en matière de dialogue social.?

FORCE OUVRIERE dénonce et refuse que les élus titulaires ou suppléants soient muselés. Nous siégeons dans cette instance car nous avons été élus. Il est hors de question d'accepter par l'intermédiaire de ce règlement fantaisiste et arbitraire, d'être amputé de notre droit de parole et de défense des agents. Aussi nous proposerons des amendements.

**SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE DES PERSONNELS D'ÉTAT ET TERRITORIAUX
DE L'URBANISME, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MER**

Arche de la Défense – colline sud – plot I - 30, passage de l'arche - 92055 Paris la Défense Cedex 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13 - mel : FO-Petultem.AC@i-carre.net – mélanie : Syndicat/FO-Petultem/AC
intranet : syndicat.fo-petultem.i2

S.A.C.D.D

Le NES, l'administration peut s'applaudir!!!, c'est une carrière rallongée pour les SACDD et un gain indiciaire souvent insignifiant. C'est plus de 50% des ex-SAE qui n'a plus de déroulement de carrière et peu de chance d'atteindre le dernier échelon du dernier niveau de grade. Et, en matière de rémunération, un secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable au 1er échelon aura un traitement brut de 1453,91 euros soit 28,24 euros de plus que le SMIC.

Dans ce cadre, l'administration n'a pas hésité à mentir aux agents en affirmant l'obligation de fusionner les corps, ce qui est totalement faux. Mensonge cynique et méprisant confirmé d'ailleurs par notre Ministre au mois de septembre dernier.

Il est à noter que « notre aimable » Ministère aurait pu faire le choix, comme l'on fait d'autres Ministères, de publier un décret avec uniquement la mise en place du NES sans aucune fusion. Malheureusement, le MEDDE a une fois de plus voulu être précurseur s'obligeant à créer « une usine à gaz » qui au final instaure des spécialités correspondant aux anciens corps!! Quel progrès ! Et quel temps perdu !

Par ailleurs, face aux velléités affichées du ministère de transférer la gestion des corps de catégorie B au niveau régional, nous réaffirmons notre attachement à une gestion nationale des corps, seule garante de l'égalité de traitement des agents et refusons toute déconcentration du corps des SACDD.

Quant à la PFR, sa mise en œuvre est un véritable drame dans certains services.

UN grand nombre d'agents vont réaliser la perversité, l'hypocrisie et l'injustice du système, traduit pour certains par des cotations de poste en dessous des missions effectivement réalisées, et des parts résultats inversement proportionnelles à leur mérite !!!

La PFR notamment sa part résultat pour 2012 prend toute sa dimension puisque les mesures transitoires garantissant le maintien du régime indemnitaire ne sont plus valables.

FORCE OUVRIERE dénonce la gestion de la PFR qui a pour seul objectif de réaliser des économies sur le dos des ex-SAE.

L'administration a voulu mettre en place un système de rémunération au mérite à enveloppe constante pénalisant ainsi les agents en instaurant une moyenne à respecter que ce soit pour la part fonction ou la part résultat. Avec cette limite, des services vont baisser ARBITRAIREMENT des parts résultats (celles qui étaient au-dessus de 2,25 en 2011) pour les ramener à 2,25 .

Pour **FORCE OUVRIERE**, c'est totalement injuste et contradictoire avec la PFR : il s'agit seulement d'obéir à une inhumaine logique budgétaire. Les ex-SAE sauront apprécier lorsque en décembre 2012, ils verront jusqu'à **500 euros** en moins sur leur fiche de paie. Même, si leur valeur et leur mérite sont reconnus ! Quelle est la logique ??

Quel est le lien avec le mérite et l'entretien professionnel ?

Les SAE ne doivent pas être des variables d'ajustement. Pourquoi avoir instauré une prime au mérite si notre administration est dans l'incapacité de payer ses agents ?

Il n'y a pas de réels critères objectifs ! Les B administratifs sont une nouvelle fois les victimes d'un système inégalitaire, injuste et insultant.

L'ordre du jour de cette CAP prévoit d'étudier les recours sur entretien professionnel, nous espérons qu'ils ne seront pas traités comme l'ont été les recours PFR lors de la dernière CAP. Nous exigeons que la raison, la logique et le dialogue prédominent dans ce débat et remplacent le totalitarisme précédent.

